

Règlement jeu concours

REGLEMENT DU JEU CONCOURS Concours Ambition Clementine 2024

ORGANISE PAR **Clementine.fr**

DU 13 février 2024 AU 19 mars 2024

REGLEMENT JEU CONCOURS

Article 1 - Objet

EXPERTISE CHOIX B, SAS au capital de **500 000** euros, dont le siège social est situé au 9 avenue du Rhin à Laxou (54520) et dont le numéro d'immatriculation est le **752 566 687** au RCS **NANCY**, représentée par **Monsieur Jean-Louis BOICHE** (ci-après, « **l'Organisateur** ») organise un jeu gratuit sans obligation d'achat (ci-après, le « **Jeu** ») selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après, le « **Règlement** »).

Ce règlement est accessible depuis le site internet de l'Organisateur ainsi que sur demande effectuée par email à jeu@clementine.fr

Article 2 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à tout entrepreneur régulièrement immatriculé en France au Registre national des entreprises, disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France (ci-après, le « **Candidat** »), à l'exception des salariés et dirigeants de la Société Organisatrice.

Le Jeu commence le **13 février 2024 à 10h00** et se termine le **19 mars 2024 à 12h00**, heure normale d'Europe centrale (CET) (ci-après, la « **Durée du Jeu** »).

En candidatant au Jeu, chaque Candidat accepte et s'engage à respecter le Règlement et consent à être lié par les décisions de l'Organisateur quant à l'interprétation du Règlement et concernant le Jeu. Les Candidats qui ne respectent pas ce Règlement, qui fraudent ou qui tentent de tricher ne seront pas éligibles à gagner le Prix.

La participation au Jeu est limitée à une participation par personne. L'Organisateur pourra effectuer directement ou indirectement toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler l'identité des Candidats.

Article 3 - Modalités de participation

Le but du Jeu est de définir les 3 meilleurs projets entrepreneuriaux entre tous les Candidats. Le Jeu comprend trois phases.

Phase 1 - Inscriptions et votes - Du 13 février 2024 à 10h00 au 13 mars 2024 à 23h59

Pour participer au jeu les Candidats doivent s'inscrire sur le site web de Clementine (www.clementine.fr), par le biais du formulaire dédié à cet effet. Afin de vérifier et valider la participation de l'entreprise, les données personnelles suivantes sont demandées :

- Pour une personne physique : nom, prénom, numéro SIREN
- Pour une personne morale : Dénomination sociale, numéro SIREN, Nom et prénom du dirigeant

REGLEMENT JEU CONCOURS

Il est également demandé au Candidat de fournir :

- Les informations nécessaires pour le recontacter en cas victoire, à savoir une adresse électronique valide et un numéro de téléphone ;
- Les informations qui serviront à présenter sa candidature, comme par exemple, sans que cette liste ne soit exhaustive, projet commercial de l'entrepreneur, produits et services proposés et vision personnelle du monde de l'entrepreneuriat.

Les candidatures sont publiées sur le site web de Clementine (www.clementine.fr) et comprendront les informations suivantes : Nom/Prénom pour le Candidat personne physique ; Dénomination sociale/Nom et prénom du dirigeant pour le Candidat personne morale ; et les informations définies ci-dessus relative à la présentation de la candidature.

Toute participation en dehors de la Durée du Jeu ne pourra être valablement acceptée.

Aucun achat, ni aucune participation financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit n'est nécessaire pour participer au Jeu. Toute participation au Jeu ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Dès leur inscription, les candidatures sont soumises immédiatement au vote sur le site web de Clementine (www.clementine.fr). Tout visiteur sur le site web peut voter, à raison d'un vote par personne. Pour que le vote soit pris en compte, chaque personne devra s'identifier avec une adresse électronique valide et recevra un email pour confirmer sa participation. Les données personnelles saisies à cet égard ne seront pas utilisées autrement que pour authentifier le vote.

Phase 2 - Contact finalistes - Du 14 mars 2024 à 10h00 au 15 mars 2024 à 18h00

L'Organisateur contacte les 10 entreprises ayant reçu le plus de votes par email et téléphone pour convenir d'un rendez-vous lors duquel celles-ci seront amenées à présenter leur entreprise de manière plus détaillée à l'Organisateur. Les rendez-vous se tiendront la journée du 18 mars 2024.

Phase 3 - Délibérations - Du 19 mars 2024 à 10h00 au 19 mars 2024 à 12h00

L'Organisateur désigne les 3 gagnants des prix (ci-après, le(s) « **Gagnant(s)** ») parmi les 10 entreprises ayant reçu le plus de votes et compte tenu des échanges qui ont eu lieu lors du rendez-vous du 18 mars 2024. Les Gagnants reçoivent un email envoyé par l'Organisateur le 19 mars 2024 et seront également contactés par téléphone. Le Gagnant confirme qu'il accepte son Prix par email dans les quarante-huit (48) heures de l'envoi de l'Email du Gagnant (ci-après, « **l'Email de Confirmation** »).

REGLEMENT JEU CONCOURS

La décision de l'Organisateur concernant la détermination du Gagnant du Jeu et toutes les questions s'y rapportant, sera définitive et sans appel.

Article 4 - Prix et mentions spéciales

4.1 - Prix

Les Gagnants du Jeu remporte les prix suivants (ci-après, le « **Prix** ») :

1. Premier Prix - Récompense financière de 3000 euros
2. Deuxième Prix - Récompense financière de 1500 euros ou un an de comptabilité offert chez Clementine.fr

* 1 an de comptabilité adapté à la taille de votre entreprise : Comptable dédié tout au long de l'année. Synchronisation bancaire illimitée. Annotation automatique des transactions. Gestion des notes de frais. Suivi des grands-livres (le cas échéant). Déclarations fiscales TVA (le cas échéant). Liasse comptable & fiscale. Conseils courants illimités. Module de facturation inclus.

3. Troisième Prix - Récompense financière de 500 euros ou un Business Plan sur 3 ans, accompagné de 3 entretiens de mentorat avec William Boiché, entrepreneur depuis plus de 10 ans. Ces entretiens dureront chacun 45 minutes, pendant lesquelles l'entrepreneur pourra aborder les sujets et les questions qu'il souhaite.

** Entretien téléphonique avec un Expert-Comptable. Récupération de vos prévisions sur 36 mois. Restitution par mail et 2 itérations incluses (le cas échéant). Bilan prévisionnel sur 3 ans certifié. Présentation à distance à la banque en visio (sur demande).

Si le Gagnant ne confirme pas dans le délai imparti à l'article 3 du présent Règlement, il perd automatiquement son droit à réclamer le Prix. L'Organisateur se réserve le droit d'octroyer son Prix à un autre Candidat. Si ce deuxième Gagnant ne confirme pas non plus dans le délai imparti ci-dessus, le Gagnant suivant sera sélectionné comme Gagnant alternatif et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un autre Gagnant soit choisi et ait dûment accepté le Prix conformément au présent Règlement.

L'Email du Gagnant doit contenir les modalités d'activation du Prix.

Par l'envoi de l'Email de Confirmation, le Gagnant confirme également avoir accepté les CGVU de la Société Organisatrice.

Le Prix ne pourra en aucun cas être échangé contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

4.2 - Mentions spéciales

REGLEMENT JEU CONCOURS

L'Organisateur attribue 3 mentions spéciales parmi tous les Candidats ayant participé :

- Mention Entreprise verte - Récompense décernée à l'entrepreneur dont l'entreprise démontre un engagement envers la durabilité et l'écoresponsabilité, favorisant ainsi un impact positif sur l'environnement,
- Mention Coup de cœur - Récompense décernée à l'entrepreneur qui incarne parfaitement les valeurs de passion, d'innovation et de détermination, captivant l'équipe de Clementine.fr,
- Mention Entreprise innovante - Cette mention spéciale sera décernée à l'entreprise qui se distingue par ses idées novatrices, son approche créative et son impact significatif dans son secteur d'activité.

L'attribution d'une mention spéciale donne lieu à une mise en avant sur les réseaux sociaux de l'Organisateur (et notamment site internet, Facebook, LinkedIn, Instagram, sans que cette liste ne soit exhaustive).

Article 5 - Publicité

En acceptant le Prix, le Gagnant consent à ce que l'Organisateur partage son identité sans contrepartie pécuniaire ni préavis, à des fins de publicité et de promotion, en France et pour une durée de cinq (5) ans.

Concernant les mentions spéciales, les Candidats qui en bénéficient consentent à ce que l'Organisateur partage leur identité sans contrepartie pécuniaire ni préavis, à des fins de publicité et de promotion, en France et pour une durée de cinq (5) ans, et ce dès la date de leur acceptation au présent Règlement de Jeu. Dans le cas où le Candidat ne souhaite pas bénéficier de mention spéciale, il peut au choix :

- Ne pas participer au Jeu Concours Entrepreneurs Clementine ;
- Envoyer un Email à jeu@clementine.fr en demandant expressément à ne pas pouvoir bénéficier d'une mention spéciale.

Article 6 - Responsabilité

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. L'Organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur n'est pas responsable pour les dommages ou pertes causés de quelque manière que ce soit envers les Candidats, leur matériel informatique et/ou leurs données stockées sur ce matériel, ou envers leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

L'Organisateur n'est pas responsable des participations perdues ou tardives en raison de défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que

REGLEMENT JEU CONCOURS

ce soit, de connexions au réseau perdues ou indisponibles, de transmissions informatiques non abouties, incomplètes, ou retardées, ou encore d'erreurs humaines survenant lors de la réception ou du traitement des participations.

L'utilisation de programmes informatiques ou autres moyens automatiques pour participer au Jeu est interdite, et pourra entraîner la disqualification du Candidat.

Article 7 - Données personnelles

Pour pouvoir participer au Jeu, les Candidats devront fournir certaines informations à caractère personnel dont le caractère obligatoire est précisé par l'Organisateur.

Ces informations sont collectées dans le but d'établir l'identité du Candidat, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le Prix.

Ces informations seront ultérieurement utilisées à des fins de connaissance client et d'actions marketing.

En outre, la Politique de Protection des Données mise en œuvre par l'Organisateur s'appliquera à l'ensemble des informations à caractère personnel fournies par le Candidat.

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation et/ou à la suppression des données personnelles est faite par écrit à l'adresse email **jeu@clementine.fr**

Article 8 - Force obligatoire du règlement

Le fait que l'Organisateur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des quelconques stipulations du Règlement ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconques desdites conditions.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée.

Sous réserve de la loi applicable, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement à tout moment sans notification aux Candidats.

Article 9 - Différends - Loi applicable

Toute question, contestation ou réclamation relative à l'utilisation du Jeu est faite par écrit à l'adresse email suivante : **jeu@clementine.fr**. Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du Règlement.

REGLEMENT JEU CONCOURS

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent Règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile.